

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1 **Intitulé du module** **Option 3 (Specialised Minor)** **2013-2014**

Code

S.ER.SO.3128.F.13

Type de formation *

☒ Bachelor ☐ Master ☐ MAS ☐ EMBA ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres

Niveau

☐ module de base
☐ module d'approfondissement
☐ module avancé
☒ module spécialisé

Caractéristique

☐ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si les directives de filière le précisent

Type de module

☐ module principal
☐ module lié au module principal
☒ module facultatif ou complémentaire

Organisation temporelle

☐ module sur 1 semestre
☐ module sur 2 semestres
☐ semestre de printemps
☒ semestre d'automne
☐ Autres

2 **Organisation**

Crédits ECTS *

Langues(s)

☒ français

3 **Prérequis**

☐ avoir validé le(s) module(s)
☐ avoir suivi le(s) module(s)
☒ Pas de prérequis
☐ Autre

Autres prérequis

4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage ***

Compétences visées

- A. Intégrer des connaissances théoriques et scientifiques de l'ergothérapie, ainsi que celles des disciplines de référence dans sa pratique professionnelle.
- B. Conduire et adapter des démarches d'évaluation, de traitement, de prévention et de promotion de la santé.
- D. Maîtriser les techniques et les méthodes de traitement relatives à la pratique de l'ergothérapie.
- E. Communiquer et collaborer avec les usager-ère-s, la famille et les proches dans la perspective d'une approche centrée sur le client.
- F. Travailler en équipe et collaborer avec d'autres professionnels dans le cadre d'organisations ou d'institutions.
- H. Etre autonome et responsable sur le plan éthique, déontologique et légal dans l'exercice de la profession.
- I. Augmenter et perfectionner ses compétences professionnelles, développer des pratiques probantes et contribuer à l'essor de l'ergothérapie.

Buts

Approfondir des thématiques et des pratiques de l'ergothérapie sur le plan des connaissances, sur le plan personnel et réflexif, sur le plan des techniques d'interventions et sur le plan des relations internationales.
Les buts spécifiques à chaque unité d'enseignement sont présentés dans les contenus.

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Option 3 (Specialised Minor)	2013-2014
---	--------------------	------------------------------	-----------

5 Contenu et formes d'enseignement *

- Unité 1. Orthèses II** (L. Rouge, L. Munier) 1 ect
Unité 2. Conduite automobile (I. Margot-Cattin, V. Koenig, P.-A. Comte, M. Alder, X. Tornay, C. Schelling, P. Baracchi, T. Frosio) 2 ect
Unité 3. Technique mosaïque et bijoux (M. Menoud) 2 ect
Unité 4. Séminaire care et genre (M. Modak) 1 ect
Unité 5. Séminaire avancé de méthodologie (M. Bertrand-Leiser, N. Kühne, I. Margot, S. Meyer) 1 ect
Unité 6. Dossiers thématiques et activités spéciales (S. Meyer) 6 ect
Unité 7. ENOTHE (I. Margot-Cattin) 1 ect
Unité 8. Humanitaire et ONG (J.-M. Boivin, D. Poizat) 2 ect
Unité 9. Exposition (V. Stucki, D. Pellaud) 1 ect
Unité 10. IMBEWU (I. Margot-Cattin) 4 ect

Modalités pédagogiques générales

Les étudiant-e-s choisissent les unités qu'ils ou elles veulent suivre de manière à obtenir 10 ECTS et s'y inscrivent. Les étudiant-e-s inscrits sont tenus de suivre l'unité choisie. La participation est obligatoire aux unités choisies. De manière générale, l'UE est annulée en dessous de 10 inscriptions, sauf spécifié dans les modalités pédagogiques spécifiques de l'UE.
Cours ex cathedra, Atelier, Recherches documentaires, Visite, Supervision, Séminaire.

Unité 1. Orthèses II

Comprendre les fonctions des orthèses complexes et savoir les fabriquer, tant en pathologie de la main qu'en neurologie.

Unité 1. Modalités pédagogiques spécifiques

16h Le nombre de places est limité à 24. Les cours ont lieu en atelier et à l'extérieur.
Les orthèses en neurologie se font avec la participation de résidents de Plein Soleil.

Unité 2. Conduite automobile

Comprendre l'impact de la conduite automobile pour une personne avec un handicap et connaître la législation en vigueur à ce sujet, ainsi que les méthodes d'évaluation et les adaptations possibles.

Unité 2. Modalités pédagogiques spécifiques

32h
Le nombre de places est limité à 30. cours ex-cathedra. Atelier. Visite.

Unité 3. Technique mosaïque et bijoux

Acquérir un savoir-faire en matière de confection d'objets en mosaïque. Comprendre l'utilisation de la mosaïque et de la fabrication de bijoux auprès d'une clientèle en psychiatrie. Maîtriser les différentes techniques proposées dans le cours.

Unité 3. Modalités pédagogiques spécifiques

32h. Le nombre de places est limité à 32. Les cours ont lieu en atelier.

Unité 4. Séminaire care et genre

Découverte et réflexion autour de la thématique du genre dans le travail du care.

Unité 4. Modalités pédagogiques spécifiques

16h Lecture de textes. Séminaire. Le nombre de places est limité à 16. En dessous de 8 inscriptions à l'UE, le cours est annulé.

Unité 5. Séminaire avancé de méthodologie

Expliciter la démarche méthodologique du travail de bachelor.
Explorer et proposer diverses options méthodologiques avec les avantages et inconvénients de chacune.
Estimer les apprentissages méthodologiques accomplis et attendus.

Unité 5. Modalités pédagogiques spécifiques

Participer à 16h
Présentation d'un document écrit et exposé oral en classe.

Unité 6. Dossiers thématiques et activités spéciales

Approfondir une thématique traitée dans les enseignements dispensés.
Intégrer différentes connaissances dans une perspective professionnelle.
Tirer profit d'une expérience personnelle.
Dossier thématique : Les thèmes et les concepts développés dans les modules de l'année académique.
Activité spéciale : Les activités spéciales portent sur une expérience personnelle effectuée par l'étudiant-e hors de son temps de formation mais utile à celle-ci : accompagnement de personnes handicapées dans un camp, cours suivis à l'extérieur de l'école, expérience d'enseignement, expérience internationale dans une ONG,...Le référent est toujours S. Meyer
Congrès, cours : Les cours donnés par des professeur-e-s invité-e-s qui ne s'insèrent pas dans un module obligatoire, la participation à titre d'auditeur-trice ou de conférencier-ère à des congrès sont crédités dans les options.
Projets : des projets de l'étudiant ou de la filière peuvent être inclus dans les activités spéciales.

Unité 6. Modalités pédagogiques spécifiques

Un dossier vaut en principe 2 ECTS soit 60 heures de travail. Le volume d'heures et les crédits peuvent être négociés entre le-la référent-e du dossier et l'étudiant-e. Il y a inscription selon le formulaire proposé.
Le travail est supervisé par un-e enseignant-e ou vacataire (référent du dossier).
Les formulaires et les explications sont disponibles sur cyberlearn

Unité 7. ENOTHE

Participer à des activités internationales avec des étudiants d'autres hautes écoles européennes.

Unité 7. Modalités pédagogiques spécifiques

Préparation d'un projet et d'une présentation pour le congrès. Travail en groupe.
Passage devant un jury de la filière et sélection des étudiants représentant la HES-SO à la rencontre d'ENOTHE.
1 ect pour le projet, 2 ect en activités spéciales pour la participation à la rencontre d'ENOTHE (2 jours).
Présentation aux étudiants de BSc-2 en automne.

Unité 8. Humanitaire et ONG

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Option 3 (Specialised Minor)	2013-2014
---	---------------------------	-------------------------------------	------------------

32 h. Réfléchir sur les représentations du handicap à travers le monde et leur compréhension à travers la littérature et les religions.
Découvrir le travail humanitaire en ONG.
L'utilisation de l'ergothérapie en ONG.
Découverte de Handicap International.

Unité 8. Modalités pédagogiques spécifiques

Cours ex-cathedra. Ateliers. Témoignages.

Unité 9. Exposition

Le cours vise à sensibiliser aux différentes modalités d'exposition ainsi qu'au processus et aux différentes dimensions qu'implique l'élaboration d'une exposition avec un usager ou un groupe d'usagers en santé mentale communautaire.

Unité 9. Modalités pédagogiques spécifiques

16h Cours et séminaire. Lectures. Visites. Exposé oral en classe et synthèse écrite. Le nombre de place est limité à 20.
Un projet peut être inscrit en activité spéciale.

Unité 10. IMBEWU

Participer en tant que bénévole à un projet de développement en Afrique du Sud, dans un centre pour enfants.

Unité 10. Modalités pédagogiques spécifiques

Projet à mener et implémenter avec encadrement. Quelque soit le nombre d'inscriptions, l'UE n'est pas annulée. Maximum 5 étudiant-e-s.

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Option 3 (Specialised Minor)	2013-2014
6	Modalités d'évaluation et de validation *		

Buts de l'évaluation

Vérifier l'acquisition des connaissances, des savoirs techniques et des savoirs méthodologiques enseignés.

Formes générales

Modalités d'évaluation variables selon les unités : production d'objets, présence et participation, présentation à la classe, dossiers. La note finale du module est calculée proportionnellement à la durée des différentes unités d'enseignements choisies par l'étudiant-e. Toutes les unités sont notées au 1/4 de point.

Pendant le cours selon l'indication de l'enseignant(e) ou en semaine 7 au plus tard pour les documents à rendre. Si l'étudiant-e n'a pas présenté suffisamment de cours ou de dossiers thématiques et d'activités spéciales pour obtenir 10 ECTS, la note du module n'est pas calculée, mais le module n'est pas en remédiation.

Remarques : Tout dossier non rendu entraîne un 0 à l'unité d'enseignement. L'étudiant-e doit se préoccuper d'avoir reçu une confirmation de réception si l'envoi a lieu par voie électronique. La non participation à l'unité d'enseignement alors que l'étudiant est inscrit entraîne un 0 de manière automatique. La non participation de l'étudiant à la partie d'évaluation pendant le cours entraîne un 0 à l'unité d'enseignement. Une fois les groupes attribués, tout changement doit faire l'objet d'un accord écrit (courriel) du responsable de module. Le cas échéant entraîne un zéro de manière automatique à l'unité d'enseignement.

Unité 1. Orthèses II

Vérifier l'acquisition des compétences à réaliser ces types d'orthèses.

Unité 1. Modalités spécifiques d'évaluation

Participation, Réalisation des orthèses.

Au fil du cours, chaque intervenant proposant une évaluation.

Unité 2. Conduite automobile

Vérifier l'acquisition des compétences à traiter des situations en rapport avec la conduite automobile.

Rectitude de la compréhension et prise en compte de tous les éléments abordés dans le cours.

Unité 2. Modalités spécifiques d'évaluation

Examen oral en semaine 7, à la fin du cours.

Résolution d'un problème posé par une vignette, tirée au sort, en groupe de 2 étudiant-e-s. 30 minutes de préparation, 25 minutes de passage.

Unité 3. Technique mosaïque et bijoux

Vérifier la capacité des étudiant-e-s à recourir à cette technique dans le cadre d'une intervention.

Pertinence de la fiche technique.

Qualité de la réflexion menée.

Unité 3. Modalités spécifiques d'évaluation

Réalisation de plusieurs objets. Réalisation d'une fiche réflexive sur un objet à choix.

Au fil du cours. Dossier à rendre.

Unité 4. Séminaire care et genre

Vérifier la compréhension de la thématique.

Lecture de textes et présentation orale, Séminaire.

Unité 4. Modalités spécifiques d'évaluation

Séminaire, au fil du cours

Unité 5. Séminaire avancé de méthodologie

Vérifier la capacité à exposer ses choix méthodologiques, à y poser un regard critique, à faire état des apprentissages méthodologiques et attendus.

Clarté de l'explicitation de la démarche.

Intégration de la théorie.

Qualité de l'argumentation et/ou du questionnement.

Qualité formelle du document et de la présentation en classe.

Unité 5. Modalités spécifiques d'évaluation

Document écrit et présentation orale.

Document écrit de 2 pages (synthèse du projet).

Présentation orale (15') du travail de bachelor en l'état: but de l'étude, problématique, démarche méthodologique proposée.

Réponses aux questions proposées (selon liste distribuée au début du cours).

Unité 6. Dossiers thématiques et activités spéciales

Vérifier que les étudiant-e-s ont approfondi les thèmes choisis et mis en évidence des relations entre différents concepts. Pour les dossiers relatant une expérience personnelle, vérifier que l'étudiant-e a tiré profit de son expérience.

L'évaluation porte sur le contenu et la forme du dossier qui doit satisfaire les normes de rédaction. Forme: Rédaction, structure du texte.

Contenu : Position de la problématique, pertinence des arguments, référence à la littérature qualité de la réflexion personnelle.

Des critères particuliers peuvent être posés suivant le type de travail effectué. Les référent-e-s sont compétents pour en décider.

Unité 6. Modalités spécifiques d'évaluation

Le dossier est évalué par l'enseignant-e de référence du dossier. La même note est attribuée à tous les étudiants du groupe.

Les dossiers relatant une expérience personnelle sont suivis et évalués par S. Meyer.

Les étudiant-e-s s'organisent avec leur référent-e. Le dossier peut être déposé en tout temps, il est comptabilisé en principe dans l'année académique en cours pour tous les dossiers déposés jusqu'à la semaine 27. Les dossiers et activités spéciales peuvent être déplacés d'une année à l'autre.

Unité 7. ENOTHE

Chaque groupe d'étudiant-e-s présente son projet, afin de sélectionner les étudiants représentant la HES-SO à la rencontre d'ENOTHE. Les critères portent sur la qualité et l'originalité du projet, sa pertinence en regard du thème de l'année européenne et en regard de l'ergothérapie, ainsi que sa forme.

Vérifier la participation et la présentation au congrès du groupe sélectionné.

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1 **Intitulé du module** **Option 3 (Specialised Minor)** **2013-2014**

Unité 7. Modalités spécifiques d'évaluation

Pour le groupe sélectionné, une présentation aux étudiant-e-s e BSc-2 permet l'attribution des 2 crédits en activités spéciales. La note de l'activité spéciale est identique à celle de l'unité 7.

Unité 8. Humanitaire et ONG Vérifier la participation.

Unité 8. Modalités spécifiques d'évaluation

La note attribuée à l'unité d'enseignement est la note finale du module. Elle n'est attribuée que lorsque l'étudiant a réalisé les 10 ECTS du module.

Unité 9. Exposition

Vérifier la compréhension de la thématique et de ses enjeux ainsi que la capacité à mobiliser des éléments vus en cours pour analyser de manière critique un lieu d'exposition et/ou une exposition.
Lectures, visites, présentation orale et synthèse écrite.
Qualité du contenu et de la forme de l'exposé.

Unité 9. Modalités spécifiques d'évaluation

Présentation orale, pendant le cours, d'un texte et/ou d'une réflexion menée à partir de la visite d'un lieu d'exposition et/ou d'une exposition.

Unité 10. Imbewu

Mettre en œuvre un projet, tant au niveau de l'élaboration que de l'exécution.

Unité 10. Modalités spécifiques d'évaluation

2 dossiers. Le 1er dossier valide le projet/programme demandé en formation pratique de niv. III. La note du 2ème dossier est la note attribuée à l'unité d'enseignement.

7 **Modalités de remédiation ***

- ☒ remédiation possible
- ☐ pas de remédiation
- ☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a **Modalités de remédiation (en cas de répétition) ***

- ☐ remédiation possible
- ☐ pas de remédiation
- ☒ Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

La note du module est calculée lorsque 10 ECTS au minimum peuvent être comptabilisés. Toute note inférieure à E au module (4) entraîne un Fx et une remédiation. Seule-s la ou les unité-s de cours ayant entraîné l'échec est ou sont remédiée-s. La note finale après remédiation est la moyenne, au 1/2 point, de la ou des unité-s remédiée-s (notée-s au 1/4 de point), le cas échéant la combinaison de la note de la ou des unité-s remédiée-s avec la note de la ou des unité-s réussie-s en 1e session. Les dossiers thématiques sont corrigés. Les ECTS des dossiers thématiques non rendus ne sont pas comptabilisés.
Les dossiers techniques et les analyses sont complétés et corrigés. Les objets partiellement faits sont terminés.
Semaine 27 ou 37 selon les unités d'enseignement. Mais il ne peut y avoir de remédiation si l'étudiant-e n'a pas présenté au minimum 10 ECTS.

8 **Remarques**

Au début du semestre précédent celui dans lequel se déroule le module, les étudiant-e-s reçoivent la liste des cours à option ainsi que leur présentation succincte. Les étudiant-e-s s'inscrivent pour 10 ects au minimum, y compris les dossiers thématiques et activités spéciales pour lesquelles les inscriptions sont gérées à d'autres moments dans la formation.
Des informations complémentaires sont fournies via cyberlearn. La gestion des inscriptions et le pilotage du module se fait à travers cyberlearn.

9 **Bibliographie**

Poizat, D. (2009). *Le handicap dans le monde. Connaissances de la diversité*. Toulouse : Erès.
Mercado, R., Paez, A., & Newbold, K. B. (2010). Transport policy and the provision of mobility options in an aging society: a case study of Ontario, Canada. *Journal of Transport Geography*, 18(5), 649-661. doi:doi: DOI: 10.1016/j.jtrangeo.2010.03.017

10 **Enseignants**

Alder Michel
Baracchi Paolo
Bertrand Leiser Martine
Boivin Jean-Marc
Comte Pierre-Alain
Frosio Thierry
Koenig Valérie
Margot Cattin Isabel
Meyer Sylvie
Modak Marianne
Moretti Maya
Munier Laure
Pellaud Daniëla
Poizat Denis
Rouge Laurence
Schelling Cédric
Stucki Virginie
Tornay Xavier

Nom du responsable de module *

Descriptif validé le *
05.09.2013

Descriptif validé par *
MEYER Sylvie

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Ergothérapie et le monde du travail (Advanced Core)	2013-2014
	Code S.ER.SO.3130.F.13	Type de formation * ☒ Bachelor ☐ Master ☐ MAS ☐ EMBA ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres	
	Niveau ☐ module de base ☐ module d'approfondissement ☒ module avancé ☐ module spécialisé	Caractéristique ☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si les directives de filière le précisent	Type de module ☒ module principal ☐ module lié au module principal ☐ module facultatif ou complémentaire
		Organisation temporelle ☐ module sur 1 semestre ☐ module sur 2 semestres ☐ semestre de printemps ☒ semestre d'automne ☐ Autres	
2	Organisation Crédits ECTS * 9 ECTS	Langues(s) ☒ français	
3	Prérequis ☐ avoir validé le(s) module(s) ☐ avoir suivi le(s) module(s) ☒ Pas de prérequis ☐ Autre		
	Autres prérequis		
4	Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage * Compétences visées B. Conduire et adapter des démarches d'évaluation, de traitement, de prévention et de promotion de la santé. C. Evaluer les fonctions physiques et psychologiques, les déficiences et les capacités, les facteurs personnels et environnementaux, les activités et leurs limitations, ainsi que la participation sociale et le handicap. F. Travailler en équipe et collaborer avec d'autres professionnels dans le cadre d'organisations ou d'institutions. H. Etre autonome et responsable sur le plan éthique, déontologique et légal dans l'exercice de la profession. Buts Comprendre l'émergence des risques psychosociaux en fonction des organisations et de l'environnement de travail. Différencier les différents types de risques psychosociaux et leurs effets sur la santé et identifier une démarche globale d'évaluation et de prévention. Comprendre le rôle de l'ergothérapeute dans ce type de démarche. Analyser des situations de travail en analysant les différentes tâches de l'activité afin de mettre en évidence les contraintes et proposer des pistes d'amélioration. Proposer différentes pistes d'intervention en ergothérapie en prévention ou en réinsertion pour faciliter le maintien, le retour au travail ou la réinsertion des personnes atteintes dans leur santé physique ou mentale. Décrire différents outils permettant, soit d'analyser et d'intervenir de façon pertinente sur l'environnement du travail, soit d'évaluer les capacités et performances des personnes. Actualiser ses connaissances sur l'assurance invalidité et comprendre les collaborations possibles pour les ergothérapeutes. L'accent est mis tout au long du module sur la relation entre le travail en tant qu'activité et la santé, le rapport entre l'organisation du travail et l'environnement, les conditions de travail et ses effets délétères sur la santé.		

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Ergothérapie et le monde du travail (Advanced Core)	2013-2014
---	---------------------------	--	------------------

5 Contenu et formes d'enseignement *

Unité 1. Les fondements de la santé au travail et de la promotion en entreprise, 1 ECTS (M. Sereda)

Unité 2. Détection et prévention des risques psychosociaux, 2 ECTS (C. Genet, M. Monin)

Unité 3. Réhabilitation, réinsertion professionnelle, retour au travail, 5 ECTS (D. Lambelet, A. Cuennet, V. Lettelier, D. Benoit, B. Zbinden, D. Spagnoli, M. Dutoit, M. Demurger, P. Grillo, M. Monin, S. Rochard, A. Dunand)

Unité 4. Supervision obligatoire, 1 ECTS

Modalités pédagogiques générales

144h cours et atelier.

Cours magistraux, expérimentations, laboratoires, lectures, travail de groupe.

Observation et analyse de situations à partir de vidéo, de vignettes cliniques et en situation réelle.

Observation et analyse d'une activité en situation réelle de travail. Discussion avec les individus intervenant sur ce poste de travail. Production d'un rapport écrit.

Unité 1. Les fondements de la santé au travail et de sa promotion en entreprise

Historique des bases légales du travail.

Les différences entre maladies professionnelles, accidents professionnels.

Directive CFST 6508 ou directive MSST.

Les obligations des employeurs et des employé-e-s.

Les grands principes de prévention de la santé au travail.

Les spécialistes de la santé au travail et l'évolution de la notion de promotion de la santé en entreprise.

Les conditions de travail et l'impact sur la santé.

Unité 1. Modalités pédagogiques spécifiques

16 h

Apport théorique, lecture, discussion, travail de groupe.

Unité 2. Détection et prévention des risques psychosociaux

Acquérir des repères et connaissances sur les risques psychosociaux (RPS) et leur prévention.

Reconnaître les caractéristiques des troubles musculo-squelettiques (TMS) et repérer les causes les plus fréquentes.

Interpréter les manifestations du stress au travail en se référant aux différents modèles théoriques.

Explorer différents outils en lien avec le stress, l'épuisement et les TMS (Karasek, Siegrist-Maslach, S-Tool, échelle de Tempa, questionnaire Nordic).

Comprendre l'importance de l'élaboration d'un programme de prévention des RPS en entreprise. Identifier les différentes étapes et définir le rôle de l'ergothérapeute.

Unité 2. Modalités pédagogiques spécifiques

32h

Cours ex cathedra, laboratoire, travail de groupe

Unité 3. Réhabilitation, réinsertion professionnelle, retour au travail

L'approche ergonomique, l'analyse d'activité, l'adaptation de l'activité.

L'évaluation des performances et des capacités des personnes pour favoriser le retour au travail.

Retour au travail des douloureux chroniques et exploitation des outils, de mesure des capacités de la personne (kinésiophobie, EIFEIL, FABQ).

Les déterminants de la réinsertion professionnelle des personnes en situation de handicap physique ou psychique.

Rôle, tâches de l'ergothérapeute dans la réhabilitation professionnelle et dans la réinsertion socioprofessionnelle en médecine physique en psychiatrie.

Mandats AI et collaboration avec les partenaires de la réinsertion socioprofessionnelle.

Réhabilitation psychosociale, participation sociale et professionnelle en psychiatrie, santé mentale (définition, populations, principes).

Les approches d'entraînement à l'emploi et de soutien à l'emploi et leurs principales limites.

Les entreprises sociales.

La situation de l'emploi des personnes avec des troubles psychiques sévères et les politiques sociales en matière de réinsertion professionnelle.

Quelques modèles et dispositifs de soutien à l'emploi (IPS, RESSORT).

Modalités d'évaluation et instruments MOH ciblés sur la réinsertion socioprofessionnelle (WRI, WEIS).

Le soutien à l'emploi et le modèle du rétablissement en ergothérapie.

Instruments facilitant l'établissement d'un profil des capacités d'une personne et l'analyse des exigences d'un poste de travail spécifique (IDA).

Unité 3. Modalités pédagogiques spécifiques

80 h

Cours ex cathedra, expérimentation, observation et analyse sur le terrain, débat, vidéo.

Unité 4. Supervision obligatoire

Les contenus sont convenus entre l'étudiant-e et le ou la superviseur-e. Ils concernent des situations d'apprentissage plus particulièrement en formation pratique dans lesquels, l'étudiant-e se trouve.

La supervision à un statut de stricte confidentialité vis-à-vis de tiers, y compris de l'employeur et de l'école.

L'étudiant-e se conforme aux directives d'application de la supervision pédagogique.

Unité 4. Modalités pédagogiques spécifiques

10h.

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Ergothérapie et le monde du travail (Advanced Core)	2013-2014
---	---------------------------	--	------------------

6 Modalités d'évaluation et de validation *

Buts de l'évaluation

Vérifier l'intégration des concepts, des connaissances, vus en cours en les appliquant à des situations réelles de travail.

Formes générales

La validité des unités 1 et 3 se fait ensemble à partir de l'élaboration d'un rapport et de sa présentation orale. Ce rapport se fait par groupe de 3-4 personnes.

Pour l'élaboration de ce rapport, les étudiant-e-s devront choisir entre :

1) Une visite dans une entreprise pour :

- interviewer un responsable (santé, Infirmier-ère santé au travail, RH, chef d'atelier,...) au sein de cette entreprise,
- observer un poste de travail afin de faire une analyse réelle de l'activité et de mettre en évidence les contraintes pour l'individu,
- proposer des améliorations possibles,

2) Une visite dans une entreprise sociale, un atelier protéger, un service d'insertion et interviewer un responsable afin de comprendre le parcours de l'individu dans son insertion professionnelle ou son parcours de réinsertion professionnelle et comprendre l'intervention possible de l'ergothérapeute.

Sept groupes devront choisir le choix numéro 1 et 4 groupes le choix numéro 2.

Ce travail fait l'objet d'une présentation orale devant des experts et de l'élaboration d'un rapport écrit (5 pages max.).

La présentation orale a lieu la semaine 7. Le rapport écrit doit être rendu le jour de la présentation.

Le rapport compte pour 3/4 de la note du module.

L'évaluation de l'unité 2 se fait à partir de la construction d'un programme de prévention TMS et de la mise en pratique de celui-ci.

Le programme de prévention compte pour 1/4 de la note.

Unité 1. Les fondements de la santé au travail et de la promotion en entreprise

Comprendre les différents concepts de l'unité afin de pouvoir les utiliser et les intégrer dans les différentes phases d'une intervention en santé au travail.

Unité 1. Modalités spécifiques d'évaluation

Pour le rapport: qualité du transfert de données théoriques sur un cas réel d'entreprise, et intégration et synthèse des concepts clés de l'unité au travers du dossier.

Unité 2. Détection et prévention des risques psychosociaux

Connaitre les risques psychosociaux liés au travail et comprendre leurs répercussions sur la mise en oeuvre de stratégies de prévention.

Comprendre les relations entre les concepts des autres unités d'enseignements du module.

Intégration des concepts dans la construction et la critique d'un projet de prévention de la lombalgie commune non spécifique et du stress.

Unité 2. Modalités spécifiques d'évaluation

Qualité de la présentation orale du programme de prévention, pertinence du contenu théorique et d'une auto-évaluation sur sa prestation.

Unité 3. Réhabilitation, réinsertion professionnelle, retour au travail

Effectuer une analyse de situation directement sur le terrain et proposer des pistes d'intervention (rapport).

Etre capable de différencier différentes phases du processus de réhabilitation, de réinsertion socioprofessionnelle, et d'identifier le type de prestations en adéquation.

Unité 3. modalités spécifiques d'évaluation

Elaboration d'un travail en groupe directement dans une entreprise. Avec observation, analyse et proposition d'interventions soit dans le domaine de la santé physique (choix n°1), soit dans le domaine de la santé mentale (choix n°2).

Le rapport écrit fait la synthèse de votre intervention dans l'entreprise (5 pages max.).

La présentation orale permet d'expliquer d'avantage un point particulier.

Unité 4. Supervision obligatoire

Vérifier la réalisation de la supervision.

Modalité selon relevé communiqué à l'école.

7 Modalités de remédiation *

- ☒ remédiation possible
☐ pas de remédiation
☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- ☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation
☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

La supervision ne peut pas être effectuée au-delà de la période de formation pratique de niveau III.

La remédiation des unités 1 et 3 se fait ensemble à partir d'un dossier dont le thème aura été choisi par le responsable du module.

Ce dossier de 10 pages est à rendre pour la semaine 27.

La remédiation de l'unité 2 se fait à partir d'un dossier sur le RPS, en accord avec la responsable du module. A rendre en semaine 27.

8 Remarques

En première session, toute note inférieure à E au module (4) entraîne un Fx et une remédiation.

Seule-s la ou les unité-s de cours ayant entraîné l'échec est ou sont remédiée-s.

Le dossier ainsi que le projet de prévention sont représenté uniquement à l'écrit sous de dossier thématique.

La note finale après remédiation est la moyenne, au 1/2 point, de la ou des unité-s remédiée-s, le cas échéant la combinaison de la note de la ou des unité-s remédiée-s (notée-s au 1/4 de point) avec la note de la ou des unité-s réussie-s en 1e session.

En remédiation, toute note inférieure à (4) entraîne un F et la répétition du module.

Lorsque le module est répété, une note inférieure à 4 en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Ergothérapie et le monde du travail (Advanced Core)	2013-2014
----------	---------------------------	--	------------------

9 Bibliographie

Clot, Y. (2008). Travail et pouvoir d'agir. Presses Universitaires de France - PUF.

Favard, A.- M. (2010). L'évaluation de la prévention des risques psychosociaux;: une difficile nécessité. La souffrance au travail. Comment agir sur les risques psycho-sociaux ? (p. 78-94). Paris: Armand Colin.

Guérin, F., Laville, A., Daniellou, F., Duraffourg, J., & Kerguelen, A. (2007). Comprendre le travail pour le transformer : La pratique de l'ergonomie. Anact.

Kupper, D., Cedraschi, C., & Genevay. (2012). Hygiène posturale et économie rachidienne dans la lombalgie commune, une pratique à repenser. Revue médicale suisse, (8), 592-597.

Kupper, D., Gallice, J. ., Barthassat, V., Cedraschi, C., & Genevay, S. (s. d.). Programme multidisciplinaires et lombalgies chroniques: concepts et aspects pratiques. Revue de kinésithérapie, (102), 35-39.

Lefebvre, B., & Poirot, M. (2011). Stress et risques psychosociaux au travail. Elsevier Masson.

Rabardel, P., Carlin, N., Chesnais, M., Lang, N., & Pascal, M. (2010). Ergonomie concepts et méthodes (6e ed.). Octarès .

Sahler, B. (2007). Prévenir le stress et les risques psychosociaux au travail. Anact.

Simoneau, S., St Vincent, M., & Chicoine, D. (1996). Les LATR - Mieux les comprendre pour mieux les prévenir.

10 Enseignants

Benoit Damien
Blanc Raphaëlle
Cabane Claire-Lyse
Cuennet Alain
Démurger Magali
Durand Amandine
Dutoit Marylène
Genet Catherine
Grillo Pietro
Lambelet Daniel
Letellier Viviane
Monin Michelle
Rochard Sandrine
Sereda Marianne
Spagnoli Danièle
Zbinden Barbara

Nom du responsable de module *
MONIN Michelle

Descriptif validé le *
10.09.2013

Descriptif validé par *
MEYER Sylvie

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1 **Intitulé du module** **Formation pratique niveau III (Advance Core)** **2013-2014**

Code S.ER.SO.3132.F.13	Type de formation * ☒ Bachelor ☐ Master ☐ MAS ☐ EMBA ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres		
Niveau ☐ module de base ☐ module d'approfondissement ☒ module avancé ☐ module spécialisé	Caractéristique ☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si les directives de filière le précisent	Type de module ☒ module principal ☐ module lié au module principal ☐ module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle ☐ module sur 1 semestre ☐ module sur 2 semestres ☒ semestre de printemps ☐ semestre d'automne ☐ Autres

2 **Organisation**

Crédits ECTS * 23 ECTS	Langues(s) ☒ français
----------------------------------	---

3 **Prérequis**

- ☐ avoir validé le(s) module(s)
☐ avoir suivi le(s) module(s)
☐ Pas de prérequis
☒ Autre

Autres prérequis

Avoir validé le module Formation pratique niveau II.

4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage ***

- A. Intégrer des connaissances théoriques et scientifiques de l'ergothérapie ainsi que celles des disciplines de référence dans sa pratique professionnelle.
 B. Conduire et adapter des démarches d'évaluation, de traitement, de prévention et de promotion de la santé.
 C. Evaluer les fonctions physiques et psychologiques, les déficiences et les capacités, les facteurs personnels et environnementaux, les activités et leurs limitations, ainsi que la participation sociale et le handicap.
 D. Maîtriser les techniques et les méthodes de traitement relatives à la pratique de l'ergothérapie.
 E. Communiquer et collaborer avec les usager-ère-s, la famille et les proches dans la perspective d'une approche centrée sur le client.
 F. Travailler en équipe et collaborer avec d'autres professionnel-le-s dans le cadre d'organisations ou d'institutions.
 G. Identifier les éléments sociaux, économiques, politiques, légaux ou institutionnels qui influencent les pratiques de l'ergothérapie et s'y ajuster.
 H. Etre autonome et responsable sur le plan éthique, déontologique et légal dans l'exercice de la profession.
 I. Augmenter et perfectionner ses compétences professionnelles, développer des pratiques probantes et contribuer à l'essor de l'ergothérapie.

Buts

Le but de la troisième et dernière période de stage est développer et d'approfondir l'ensemble des compétences attendues d'un-e futur-e professionnel-le, notamment:

Elaborer et mener seul-e l'ensemble des interventions courantes d'un service d'ergothérapie
 Elaborer et mettre en place un projet ou un programme d'intervention destinée à une population spécifique
 Gérer de façon autonome l'ensemble des tâches administratives en lien avec les client-e-s et avec le service
 Participer activement à des actions de promotions de la profession, au sein de l'institution et auprès des partenaires.

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Formation pratique niveau III (Advance Core)	2013-2014
---	---------------------------	---	------------------

5 **Contenu et formes d'enseignement ***

Unité 1 : Formation pratique III (Consolidation), 21 ECTS (praticiens formateurs, praticiennes formatrices)
Unité 2 : Analyse de pratique, 2 ECTS (C. Ecuyer, M. Monin, S. Ray-Kaeser)

Modalités pédagogiques générales semestre 6, semaines 8 à 24

La formation pratique de niveau III comprend 17 semaines d'exercice de l'ergothérapie, une session de préparation avant le stage et deux fois deux jours consécutifs d'analyse de pratique durant le stage et une session au terme de celui-ci, ainsi que la production d'un programme.
Tous les documents sont accessibles sur cyberlearn.

Unité 1. Formation pratique III (Consolidation)

S'engager dans les activités d'un service d'ergothérapie.
Suivre des cas complexes en recourant aux principes de la pratique scientifiquement fondée.
Développer des programmes ou des projets d'intervention destinés à des populations.
Gérer un service, du matériel, des commandes, des dossiers d'utilisateur-s.
Gérer des contacts avec des autorités.
Engager des démarches envers le public.
Connaître le financement des prestations du service.
Participer aux démarches qualité.
En fin de période, le charge de travail est proche de celle d'un-e ergothérapeute diplômé-e débutant-e.

Unité 1. Modalités pédagogiques spécifiques

Apprentissages dans le milieu de pratique effectués sous supervision directe des praticiens formateurs, praticiennes formatrices, conformément aux "Directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la HES-SO "ainsi qu'au "Contrat pédagogique tripartite".

Unité 2. Analyse de pratique

Les analyses de pratique permettent l'acquisition d'une vision étendue de l'ergothérapie telle qu'elle est pratiquée dans divers milieux hospitaliers autant que communautaires.
Elles permettent d'exercer un regard réflexif sur la pratique et de traiter de manière approfondie des thèmes, amenés par les étudiant-e-s, issus de leur expérience ou du rapport de stage. Ces thèmes peuvent porter sur l'inscription de l'institution dans le réseau sanitaire et social, le financement des prestations, la promotion de la profession auprès du public, des autorités et des partenaires, les démarches qualité. Les enseignant-e-s privilégient notamment les thèmes qui portent sur la complexité des situations, la pratique probante, les programmes destinés à une population dans des conditions de santé particulières.

Unité 2. Modalités pédagogiques spécifiques

40 h. (4 h. de préparation des objectifs de stage, 2x2 jours durant le stage et un demi-jour au retour du stage), une visite de stage.
Trois groupes sont constitués et stabilisés pour l'ensemble des analyses de pratique du stage.
Les analyses de pratique sont organisées sous forme de discussions, débats, travaux de groupe, tutorat.
La première session s'appuie sur le rapport de stage présentant une analyse de cas, la deuxième session sur le rapport de stage présentant un programme ou un projet destiné à une population dans des conditions de santé particulières.
La description des analyses de pratique, du rapport de stage et du programme figure dans le document "Analyses de pratique niveau III".

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Formation pratique niveau III (Advance Core)	2013-2014
6	Modalités d'évaluation et de validation * Buts de l'évaluation L'évaluation vérifie que l'étudiant-e a acquis les compétences requises pour ce niveau de stage, en particulier : - la capacité de construire des programmes s'adressant à une population dans une condition de santé particulière, - la capacité à remplir l'ensemble des tâches demandées couramment à un-e ergothérapeute, - la capacité à assumer les divers rôles professionnels de l'ergothérapeute, - la capacité à travailler de manière indépendante et non seulement sous la direction d'un-e autre ergothérapeute. Formes générales La formation pratique vaut 21 ECTS; 21/23 de la note du module, notée en pourcentage de réussite, au 1/2 point. Les analyses de pratique valent 2 ECTS; 2/23 de la note du module, noté au 1/4 de point. La note finale du module est calculée au 1/2 point. L'évaluation de la partie pratique du module est confiée aux praticiens formateurs et praticiennes formatrices, sur la base du "Formulaire d'évaluation de la formation pratique" et du "Contrat pédagogique tripartite". L'évaluation des analyses de pratique est réalisée par les enseignant-e-s de l'école. Unité 1. Formation pratique III (Consolidation) Vérifier l'atteinte des 7 compétences de formation pratique telles qu'elles sont attendues pour ce niveau III de stage dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique rempli par le praticien formateur ou la praticienne formatrice. Vérifier les capacités de l'étudiant-e à remplir de façon autonome l'ensemble des tâches demandées couramment à un-e ergothérapeute. La formation pratique est évaluée par chaque praticien formateur ou praticienne formatrice, conformément aux "Directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la HES-SO", selon les attentes définies dans le "Formulaire d'évaluation de la formation pratique du programme bachelor" et selon les modalités spécifiques figurant dans le "Contrat pédagogique tripartite". Au début de la formation pratique, le praticien formateur ou la praticienne formatrice, en consultant l'étudiant-e et en tenant compte des objectifs que ce dernier ou cette dernière a rédigés, établit les attentes et les précise sur le formulaire d'évaluation de la formation pratique. Le contrat pédagogique tripartite est également établi et signé au début de la période. Au fil du stage l'évaluation est formative et revêt une forme orale. Une évaluation sommative intermédiaire est effectuée à mi-stage. Toute évaluation négative à mi-stage nécessite la visite immédiate de l'enseignant-e de l'école. Au terme de la période de formation pratique (au début de la dernière semaine de stage) le praticien formateur ou la praticienne formatrice évalue les performances de l'étudiant-e et les comparent aux attentes (évaluation sommative). Si l'on s'achemine vers une évaluation négative, l'évaluation finale doit se faire en présence de l'enseignant-e de l'école. Les éléments d'information concernant l'évaluation figurent dans le "Manuel d'utilisation du formulaire d'évaluation de la formation pratique". Les indications pédagogiques et administratives figurent dans les "Directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la HES-SO". Unité 2. Analyse de pratique Vérifier la capacité de réaliser une démarche théoriquement et scientifiquement fondée, centrée sur le client-e et adaptée à son contexte de vie. Vérifier la capacité de proposer un programme adapté à une population d'usager-ère-s et à leur contexte de vie. Vérifier la capacité d'énoncer et de porter un regard critique sur les compétences acquises au terme de la formation. Les critères d'évaluation portent sur la présence et la participation, sur la qualité et la pertinence des analyses présentées relatives à la situation et au programme. Les critères spécifiques figurent dans le document "Formulaire d'évaluation des analyses de pratique et des rapports, niveau III" et le document "Analyse de pratique, niveau III". L'analyse de situation doit être rendue lors de la deuxième session d'analyse de pratique, le programme la semaine 27. L'absence aux analyses de pratique quelle qu'en soit la raison entraîne un 0. En cas d'absence pour maladie ou accident, et dans ce cas de figure seulement, un travail compensatoire peut être négocié avec l'enseignant-e. La non reddition de ces documents à la semaine 37 entraîne la non validation du module Formation pratique niveau III (échec). Si le programme contribue à l'échec du module, il peut être corrigé.		
7	Modalités de remédiation * ☐ remédiation possible ☐ pas de remédiation ☒ Autres modalités (préciser ci-dessous)		
7a	Modalités de remédiation (en cas de répétition) * ☐ remédiation possible ☒ pas de remédiation ☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)		
Autres modalités de remédiation 7) L'échec du module entraîne sa répétition, dès que possible mais selon les disponibilités des lieux de formation pratique 7a) Lorsque le module est répété, une note inférieure à 4 entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.			
8	Remarques En cas de répétition du module, la dernière version de la fiche module fait foi.		
9	Bibliographie		
10	Enseignants Ecuyer Catherine Monin Michelle Ray-Kaeser Sylvie Nom du responsable de module * JAQUES Michel Descriptif validé le * 05.12.13		
			Descriptif validé par * MEYER Sylvie

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Cadre légal et gestion (Advanced Core)	2013-2014
	Code S.ER.SO.3229.F.13	Type de formation * ☒ Bachelor ☐ Master ☐ MAS ☐ EMBA ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres	
	Niveau ☐ module de base ☐ module d'approfondissement ☒ module avancé ☐ module spécialisé	Caractéristique ☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si les directives de filière le précisent	Type de module ☒ module principal ☐ module lié au module principal ☐ module facultatif ou complémentaire
			Organisation temporelle ☐ module sur 1 semestre ☐ module sur 2 semestres ☐ semestre de printemps ☒ semestre d'automne ☐ Autres
2	Organisation Crédits ECTS * 8 ECTS	Langues(s) ☒ français	
3	Prérequis ☐ avoir validé le(s) module(s) ☐ avoir suivi le(s) module(s) ☒ Pas de prérequis ☐ Autre		
	Autres prérequis		
4	Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage * Compétences visées F. Travailler en équipe et collaborer avec d'autres professionnels dans le cadre d'organisations ou d'institutions. G. Identifier les éléments sociaux, économiques, politiques, légaux ou institutionnels qui influencent les pratiques de l'ergothérapie et s'y ajuster. H. Etre autonome et responsable sur le plan éthique, déontologique et légal dans l'exercice de la profession.		
	Buts Comprendre les conditions générales réglementaires d'exercice de la profession d'ergothérapeute en pratique dépendante et indépendante. Situer ses responsabilités professionnelles. Elargir son expérience au contexte suisse.		
	Unité 1. Exercice de la profession Connaître les conditions d'octroi des prestations d'ergothérapie. Etre en mesure de communiquer adéquatement avec les assurances. Connaître les principes des systèmes qualité et des démarches visant à promouvoir l'efficacité et l'efficience des institutions de soins. Maîtriser les principes de base de la gestion administrative et financière d'un service. Connaître l'organisation de la profession.		
	Unité 2. Action professionnelle et responsabilité Situer la responsabilité professionnelle de l'ergothérapeute dans un contexte marqué par des attentes contradictoires de la part de la société, de l'Etat, des usagers voire des milieux professionnels de la santé eux-mêmes Identifier et approfondir quelques-uns des principaux enjeux éthiques que rencontrent les ergothérapeutes aujourd'hui.		
	Unité 3. Mobilité Avoir un aperçu d'un autre programme de formation à l'ergothérapie en Suisse. Avoir un aperçu prospectif du développement théorique et pratique de l'ergothérapie en suisse romande. Situer le développement de l'ergothérapie dans le contexte du développement des professions de la santé. Augmenter sa capacité à exposer des éléments de sa profession.		

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1 Intitulé du module	Cadre légal et gestion (Advanced Core)	2013-2014
5 Contenu et formes d'enseignement * Unité 1. Exercice de la profession (V. Beez, A. Capuzzi, B. Caubel, N. Chabloz, T. Favret, E. Henny, N. Gaillet, A.-Cl. Griesser, Y. Kühne, S. Lubrano, Ch. Messiaux, S. Meyer) 4 ECTS. Unité 2. Action professionnelle et responsabilité (C. Bovay) 2 ECTS. Unité 3. Mobilité (S. Meyer, B. Rau, M. Steffen, M. Rosende). 2 ECTS. Modalités pédagogiques générales 96 heures de cours et 5 jours de mobilité Cours magistraux, lectures, exercices, séminaires et débats, travaux de groupe Présence obligatoire Unité 1. Exercice de la profession 64 h Droits de pratique cantonaux, lois et circulaires, remboursement des mesures, relations avec les assurances (N. Chabloz, A. Capuzzi, V. Beez). 12 heures. Responsabilité civile (E. Henny). 6 heures. Gestion et financement des moyens auxiliaires, relations avec les fournisseurs et les assurances (B. Caubel). 12 heures. Concepts de base des systèmes qualité (D. Kalbfuss). 6 heures. Cercle de qualité (C. Ecuyer). 2 heures Itinéraires cliniques (A.-Cl. Griesser). 4 heures. Statut professionnel et conditions de travail, travail à l'étranger, reconnaissance des titres et formation continue (S. Meyer, S. Lubrano, N. Gaillet). 16 heures. Présentation de l'Association suisse des ergothérapeutes. 2 heures. CV et entretien d'engagement. 2 heures. Unité 2. Action professionnelle et responsabilité 32 h. Modernité et éthique La responsabilité Déontologie et éthique Méthodologie Bioéthique Unité 3. Mobilité Prise de connaissance de l'environnement de formation et du programme de la filière de Winterthur grâce à des échanges avec les étudiant-e-s de la ZHAW. Faire le point sur l'état de développement et des pratiques de l'ergothérapie dans le domaine des projets humanitaires et du CBR. Concevoir la présentation d'un poster scientifique et le réaliser. Unité 3. Modalités pédagogiques spécifiques 5 jours à la Zürcher Hochschule Winterthur pour une partie des étudiant-e-s de Lausanne et 5 jours à Lausanne pour une partie des étudiant-e-s de Winterthur. Cours magistraux et ateliers de réalisation d'un poster. Les ateliers sont supervisés en allemand/anglais à Winterthur et en français à Lausanne, les étudiant-e-s peuvent s'exprimer en français ou en allemand.		
6 Modalités d'évaluation et de validation * Buts de l'évaluation Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours ou les ateliers. Formes générales Les notes obtenues aux unités sont notées au 1/4 de point. La note du module est notée au 1/2 point. Unité 1. Exercice de la profession Vérifier la capacité des étudiants à traiter de situations pratiques à l'aide des concepts acquis durant les cours. Exactitude et qualité de la réponse, qualité de la présentation. Unité 1. Modalités spécifiques d'évaluation Présentation à la classe, par groupe de deux. Les étudiant-e-s développent avec un support visuel (powerpoint ou transparents) sur la base des questions posées. Des vignettes préparées par les divers enseignant-e-s du cours sont soumises aux étudiant-e-s durant la semaine 51. Les étudiant-e-s par groupes de deux se répartissent les vignettes. Au cours de la même journée, en semaine 7, chaque groupe présente son travail durant 20 min. à la classe à l'aide d'un support visuel et devant les enseignant-e-s. Unité 2. Action professionnelle et responsabilité Vérifier la capacité d'analyser une situation professionnelle sous l'angle éthique. Qualité de la situation présentée, clarté de la présentation et structure du débat. Unité 2. Modalités spécifiques d'évaluation Présentation orale, au fil du cours et par groupe de quatre, d'une situation éthique et animation d'un débat avec l'ensemble de la classe. Unité 3. Mobilité Vérifier au terme de la semaine, la capacité à concevoir une présentation professionnelle Qualité du contenu et de la présentation visuelle du poster ; qualité de l'exposé. Unité 3. Modalités spécifiques d'évaluation Les étudiant-e-s par groupes interécoles de 4 créent durant la semaine un poster présentant un aspect de leur profession.		
7 Modalités de remédiation * ☒ remédiation possible ☐ pas de remédiation ☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)	7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) * ☐ remédiation possible ☒ pas de remédiation ☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)	

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Cadre légal et gestion (Advanced Core)	2013-2014
---	---------------------------	---	------------------

Autres modalités de remédiation

- 8 **Remarques**
En première session, toute note inférieure à E au module (4) entraîne un Fx et une remédiation.
Seule-s la ou les unité-s de cours ayant entraîné l'échec est ou sont remédiée-s.
Des dossiers complétant les travaux présentés oralement sont remis au responsable de l'unité: C. Bovay (Action professionnelle et responsabilité) en semaine 7, N. Kühne (Exercice professionnel) en semaine 27 ou S. Meyer (Mobilité) en semaine 7.
La note finale après remédiation est la moyenne, au 1/2 point, de la ou des unité-s remédiée-s, le cas échéant la combinaison de la note de la ou des unité-s remédiée-s (notée-s au 1/4 de point) avec la note de la ou des unité-s réussie-s en 1ère session.
En remédiation, toute note inférieure à (4) entraîne un F et la répétition du module. Lorsque le module est refait, une note inférieure à 4 en première session entraîne un F, l'échec du module refait et l'arrêt de la formation.
En cas de répétition du module, la dernière version de la fiche module fait foi.

- 9 **Bibliographie**

- 10 **Enseignants**
Beez Véronique
Bovay Claude
Capuzzi Amicella
Caubel Bruce
Chabloz Nicolas
Ecuyer Catherine
Gaillet Nadia
Galli Claudia
Griesser Anne-Claude
Henny Elisabeth
Lubrano Sophie
Meyer Sylvie
Rau Barbara
Steffen Magali
Vacataire

Nom du responsable de module *
KUHNE Nicolas

Descriptif validé le *
10.09.2013

Descriptif validé par *
MEYER Sylvie

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1 Intitulé du module		Travail de bachelor		2013-2014
Code S.ER.SO.3527.F.13	Type de formation *			
	☒ Bachelor ☐ Master ☐ MAS ☐ EMBA ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres			
Niveau	Caractéristique	Type de module	Organisation temporelle	
☐ module de base ☐ module d'approfondissement ☒ module avancé ☐ module spécialisé	☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si les directives de filière le précisent	☒ module principal ☐ module lié au module principal ☐ module facultatif ou complémentaire	☐ module sur 1 semestre ☒ module sur 2 semestres ☐ semestre de printemps ☐ semestre d'automne ☐ Autres	
2 Organisation				
Crédits ECTS * 10 ECTS	Langues(s)			
	☒ français			
3 Prérequis				
☐ avoir validé le(s) module(s) ☐ avoir suivi le(s) module(s) ☐ Pas de prérequis ☒ Autre				
Autres prérequis Avoir validé le module Travail de Bachelor projet, module 2527				
4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *				
I. Augmenter et perfectionner ses compétences professionnelles, développer des pratiques probantes et contribuer à l'essor de l'ergothérapie.				
Buts Le travail de bachelor permet : de développer et d'intégrer des savoirs professionnels, de relier la théorie et des situations de terrain, de s'initier à la pratique de la recherche, de renforcer des capacités analytiques, de développer des démarches méthodologiques rigoureuses, de développer la collaboration avec les milieux professionnels, de percevoir les enjeux de la recherche dans le champ du travail social et sanitaire, d'apprendre à tirer parti de résultats de recherches publiées afin d'enrichir les pratiques professionnelles, de développer sa capacité de communiquer les résultats de son travail sous forme écrite.				
5 Contenu et formes d'enseignement *				
Modalités pédagogiques générales 25 h d'encadrement, 300 heures de travail.				
Unité 1. Travail de Bachelor Le travail de bachelor permet à l'étudiant-e d'approfondir des aspects du champ professionnel. Il vise l'acquisition de méthodes de recherche et à enrichir les connaissances et les pratiques en matière sociale, socioculturelle, éducative et sanitaire. Le travail de bachelor est un document écrit, éventuellement audiovisuel. Il peut être effectué dans le cadre d'une recherche effectuée par un-e professeur-e de l'école ou des partenaires de l'école.				
Unité 1. Modalités pédagogiques spécifiques Travail individuel ou à deux ou trois personnes, encadré par une-e référent-e et par un-e directeur- trice de travail de bachelor. L'ensemble de la procédure du travail de bachelor fait l'objet d'une réglementation de l'école. Le guide de réalisation des travaux de bachelor est accessible sur le site <www.eesp.ch>. Ce guide oriente l'étudiant-e sur les types de travaux possibles, les modalités de réalisation et de validation.				
6 Modalités d'évaluation et de validation *				
Buts de l'évaluation Vérifier la capacité de l'étudiant-e à entreprendre une démarche de recherche.				
Modalités Soutenance du travail de bachelor devant un jury composé du ou de la référent-e et du ou de la directeur-riche et d'un-e expert-e extérieur. Les séances sont organisées par l'étudiant-e. Le travail est déposé en trois exemplaires, six semaines en avance au secrétariat des travaux de bachelor. La séance dure environ 1h30. Les étudiant-e-s-présentent leur travail lors de la soutenance. Si ils ou elles sont plusieurs, chacun-e présente une partie. Les étudiant-e-s répondent aux questions posées par les experts. Le jury délibère à huis-clos. Les conclusions du jury sont protocolées. Quelle que soit la note obtenue, des corrections peuvent être demandées. Les crédits ne peuvent être définitivement attribués tant que les corrections ne sont pas effectuées.				
Critères d'évaluation Qualités formelles du document, construction théorique et conceptuelle, démarche méthodologique appropriée, analyse et perspective professionnelle, processus d'apprentissage. Soutenance du TB : en tout temps, mais pas au-delà des 12 semestres maximum de la formation.				
7 Modalités de remédiation *		7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *		
☒ remédiation possible ☐ pas de remédiation ☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)		☐ remédiation possible ☒ pas de remédiation ☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)		
Autres modalités de remédiation En cas d'une évaluation Fx ou F Fx : corrections majeures à effectuer et nouvelle soutenance. F : reprise complète du travail avec ou sans changement de sujet et de direction.				

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Travail de bachelor	2013-2014
---	---------------------------	----------------------------	------------------

8	Remarques Le travail de bachelor en première session ou en remédiation doit être soutenu et déposé conformément au délai imparti de 12 semestres pour l'ensemble des études sous réserve de l'art. 19 des Directives-cadres relatives à la formation de base (bachelor/master) de la HES-SO.		
---	--	--	--

9	Bibliographie		
---	----------------------	--	--

10	Enseignants		
----	--------------------	--	--

Nom du responsable de module *
OPPIZZI Luca

Descriptif validé le *
12.09.2013

Descriptif validé par *
MEYER Sylvie